

DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON DE LASSIGNY



Mairie de Mareuil-la-Motte  
1, rue de la Place  
60490 MAREUIL-LA -MOTTE  
Tél.: 03 44 42 53 07



## Bulletin d'informations municipales

### Mot du Maire

Mesdames et Messieurs,

Les 12, 18 et 30 juin derniers, la municipalité a organisé des réunions publiques d'information et de concertation sur les deux points importants que sont la vitesse excessive et le stationnement gênant dans les différentes rues de Mareuil. Il est regrettable que seulement 88 familles (sur les 230 que comporte notre village) y aient participé. Malgré tout, ces concertations ont été très constructives et, je le pense, appréciées par les personnes présentes. Les membres du conseil municipal étudient actuellement les propositions émises et vous serez prochainement informés des solutions retenues.

D'autre part, je tiens à rappeler que les exactions commises sur les bâtiments publics (abri bus, clôture du plateau sportif, toilettes sèches à l'étang) sont entièrement à la charge de la commune et entraînent des dépenses qui auraient pu être utilisées pour des investissements plus profitables à la collectivité ! De même, les chemins ruraux sont régulièrement pris pour des décharges alors que l'accès aux déchetteries est gratuit pour tous les particuliers... Nous aider à identifier les responsables de ces actes est une démarche citoyenne.

Cependant, restons optimistes et réjouissons-nous d'avoir des associations constructives et participatives à Mareuil : bravo encore pour l'organisation de la brocante, des 24 heures de pêche, de la fête de la musique, du bal du 13 juillet et de la kermesse du 14 juillet.

Un grand bravo aussi à Monsieur GRIVOT Philippe, notre artificier, ainsi qu'à ses assistants pour le très beau feu d'artifice qu'ils nous ont fait partager.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été et vous donne rendez-vous à la rentrée.

René RAINETEAU,

Maire de Mareuil-la-Motte

Dans ce numéro :

*Mot du Maire*

*Réunion du Conseil municipal du 6 juillet 2015*

*Informations diverses :*

- *Contact*
- *Vie associative*
- *Rappels de civilité*
- *Manifestations*

*En page centrale, quelques photos des dernières manifestations.*

Ont collaboré à ce numéro:

- Les membres du Conseil municipal
- David LAURENCE

### *Et les murs du préau...*

Le conseil municipal tient à signaler que les dégradations du préau de l'école ont été réparées et nettoyées par les jeunes qui les avaient commises. Ceux-ci ont redonné aux murs de l'école une apparence agréable.

Merci à Mme LEDRAPPIER, directrice de l'école, d'avoir veillé au bon déroulement des travaux de remise en état.

Étaient présents : Mmes et MM. RAINETEAU René, PILLOY Roger, BOMY Dominique, SWYNGHEDAUF Michèle, TASSART Christian, STRIPPE Jean-Michel, BRACONNIER Jean-Paul, GUIHO Jean-Claude, ROBINEAU Bernard, MYAUX Bruno, BRIDET Laurent, MATRAN Frédéric, KILLIAN Bénédicte, LUCHEZ Jessica et AUPETIT Laurent, formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du 26 juin 2015

En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

M.PILLOY Roger a été désigné secrétaire de séance.

**Remplacement de Patrice MAUFROY durant ses congés annuels**

Le Maire fait part au Conseil que Monsieur MAUFROY Patrice, adjoint technique en notre Commune, est actuellement en congés annuels et qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement pendant cette période.

Après délibération, le Conseil autorise le Maire à faire en sorte que soit pourvu, pour la période allant du 9 juillet 2015 au 31 juillet 2015 inclus, le remplacement de l'actuel adjoint technique. Les crédits relatifs à cette dépense sont inscrits au budget 2015 article 6413.

**Remplacement de Luc BONARD durant ses congés annuels**

Le Maire fait part au Conseil que Monsieur BONARD Luc, adjoint technique en notre Commune, sera prochainement en congés annuels et qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement pendant cette période.

Après délibération, le Conseil autorise le Maire à faire en sorte que soit pourvu, pour la période allant du 1er août 2015 au 31 août 2015 inclus, le remplacement de l'actuel adjoint technique. Les crédits relatifs à cette dépense sont inscrits au budget 2015 article 6413.

**Renouvellement du contrat de Mme Ilse GREVET (initiation à la langue anglaise) pour l'année scolaire 2015/2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'an passé, la mise en place des NAP (nouvelles activités périscolaires) nécessitait la création d'un emploi d'intervenant pour l'année scolaire. Il convient de renouveler cet emploi pour l'année scolaire 2015-2016.

Le conseil décide de faire intervenir de nouveau Mme Grevet Ilse sur ce poste. Les crédits relatifs à cette dépense figurent au budget 2015 article 64131.

**Renouvellement du contrat de Mme Morgane GALIAY (animation/activités sportives) pour l'année scolaire 2015/2016**

Le Maire fait part au Conseil que, pour le bon fonctionnement du service animation (périscolaire/cantine/NAP), il conviendrait, durant l'année scolaire 2015/2016, soit à compter du 1er septembre 2015 jusqu'au 5 juillet 2016 inclus, de pourvoir pallier l'absence éventuelle et ponctuelle de l'un des adjoints d'animation titulaires.

Le conseil décide de faire intervenir de nouveau Mme Galiay Morgane sur ce poste.

Les crédits relatifs à cette dépense sont inscrits au budget 2015 article 64131.

**Renouvellement pour l'année scolaire 2015/2016 de l'intervention de M. LECART Rudy (éveil musical).**

Le conseil décide que soit renouvelée dans le cadre des NAP, pour l'année scolaire 2015/2016, l'intervention de M. LECART Rudy.

**Instruction des autorisations d'urbanisme par le service mutualisé de la communauté de communes**

A compter du 1er juillet 2015, les communes compétentes disposant d'un POS ou d'un PLU applicable ne pourront plus faire appel aux services de l'Etat (DDT) pour instruire leurs actes d'urbanisme. Elles devront faire appel aux services mutualisés au niveau d'une intercommunalité ou à plus grande échelle, ou les instruire elles-mêmes.

Le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays des Sources a décidé, lors de sa réunion du 01/04/2015, de la création d'un service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Cette création d'un service mutualisé nécessite la signature d'une convention entre la communauté de communes et les communes concernées qui définit les modalités de fonctionnement de cette prestation et les responsabilités relevant des communes et du service mutualisé.

**Autorisations d'urbanisme relevant de l'Etat**

Les autorisations d'urbanisme relevant du Préfet seront instruites par la DDT : il s'agit, par exemple, des travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'Etat, de ses établissements publics et concessionnaires, ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie.

### **Prestations de conseil du receveur municipal. Attribution de l'indemnité de conseil**

Le conseil Municipal, vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Cette indemnité sera accordée à Madame Corinne DOUINE à compter du 01/01/2015.

### **Rentrée scolaire 2015/2016 ; Demande de participation financière aux Communes ou aux familles extérieures à la Commune de Mareuil-la-Motte**

Le conseil, après en avoir délibéré, décide qu'à compter de la rentrée scolaire 2015-2016, une participation financière d'un montant de 600 € par enfant et par année scolaire, sera demandée à la commune dans laquelle l'enfant est domicilié. Si cette dernière ne souhaite pas prendre ces frais en charge, la participation sera demandée à la famille qui pourra régler en plusieurs fois au cours de l'année scolaire. A défaut de paiement dans l'année scolaire, la commune se réserve le droit de ne pas accepter l'enfant l'année suivante.

### **Dégradation du Chemin de Procession suite à l'exploitation et au débardage de bois – Acceptation du montant des dommages**

Monsieur le maire informe le conseil que suite à cette affaire, les experts mandatés par l'assurance adverse et par notre assurance, la MMA, boulevard Schumann à Noyon, ont estimé le montant des dommages à la somme de 5.575,92 €.

### **Renouvellement de l'activité piscine pour l'année scolaire 2015/2016**

L'activité piscine dans le cadre du temps scolaire sera renouvelée pour l'année 2015/2016. Les informations complémentaires sur le déroulement de cette activité seront transmises aux familles des élèves concernés en temps utile.

### **Ruelle Vasseur - Cession, pour un euro symbolique d'une bande de terrain pour élargissement de la voirie**

Le maire rappelle au conseil qu'il convient de procéder à une régularisation de rétrocession d'une bande de terrain au long de la ruelle Vasseur. En effet, dans le cadre d'un futur élargissement de la voirie ruelle Vasseur, il avait été convenu avec les riverains, M et Mme LECOQ, que ces derniers, lors de l'édification de la clôture qui borde désormais leur propriété, laisseraient une bande de terrain disponible.

Monsieur le maire informe le conseil qu'il convient maintenant de procéder à la rétrocession de ces parcelles, par acte notarié. Ouï cet exposé, le conseil décide :

1. La Commune accepte cette cession de terrain pour un euro symbolique auprès de M et Mme LECOQ.
2. Les frais de bornage et de notaire seront pris en charge par la Commune.

### **Demande de subvention du Judoclub Ressontois**

Le Judoclub Ressontois a fait une demande de subvention auprès de la Commune. Le Conseil décide que soit demandé la liste des enfants de la Commune affiliés à ce club afin de pouvoir étudier la demande de subvention.

### **Entretien de la forêt communale**

Les services de l'ONF ont fait parvenir divers devis concernant des travaux éventuels d'entretien. Un rendez-vous sera demandé pour un soir de septembre, entre la Commission des Bois et M. Villelegier de l'ONF, afin d'avoir des précisions concernant ces devis.

### **Pass Permis Citoyen**

Monsieur le maire fait part au conseil d'un courrier émanant du Département de l'Oise et concernant le « Pass Permis Citoyen ». Il s'agit d'une aide financière, à hauteur de 600 €, accordée par le Conseil Départemental aux jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans, de condition modeste (sous condition de ressources), en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil municipal souhaite que la Commune devienne partenaire de cette opération en accueillant des jeunes isariens au sein de ses services, le temps de la contribution citoyenne fixée à 70 heures et financée par le Conseil Départemental, dans la mesure des possibilités de la municipalité.

### **Marquage des arrêts de bus**

Monsieur le maire informe le conseil du courrier émanant du Conseil Départemental concernant la signalisation des arrêts de bus. Des devis seront demandés à ce sujet.

### **Schéma Régional de cohérence écologique (S.R.C.E)**

Celui-ci sera intégré au PLU lors de la révision en 2016 pour la prise en compte du Grenelle 2.

### **Marché Cantine**

Deux offres nous sont parvenues suite à l'appel d'offres concernant la fourniture et la livraison de repas pour la cantine, il s'agit des entreprises Appétito et Api Restauration. L'analyse des offres sera effectuée par M. Raineteau René et M. Strippe Jean-Michel.

## COMMUNE DE MAREUIL-LA-MOTTE

### Horaires d'ouverture au public:

*lundi et vendredi : 8h à 12h / 13h à 16h*

*mardi et jeudi : 8h à 12h / 13h à 17h*

### Permanences des élus:

*lundi et vendredi de 18h à 19h*

Site Internet: <http://www.mareuil-la-motte.fr>

## Contact

Secrétaire : Marie-Laure BOUVET

Adresse : 1, rue de la Place

60490 Mareuil-la-Motte

Téléphone : 03 44 42 53 07

Mail : [contact@mareuil-la-motte.fr](mailto:contact@mareuil-la-motte.fr)

## Vie associative

### Les Galocheux proposent :

- Dimanche 9 août : balade surprise à **Mareuil-la-Motte**. Départ à 9 heures place de la mairie.
- Dimanche 6 septembre : "Un feu, un village", randonnée "Au fil des sources", environ 8 km. Départ à 9 heures, place des fêtes à Thiescourt.
- Dimanche 20 septembre : **Saint-Crépin aux bois**. Environ 8 km, petites routes, maisons de style soissonnais, église du XVI<sup>ème</sup> siècle, ruines, étangs et marais. Départ : 9h au carrefour menant au gîte d'étape de Saint-Crépin.

Contacts: **Roger PILLOY** 03 44 42 67 59 / 06 13 68 05 88 [bomy.marieclaire@akeonet.com](mailto:bomy.marieclaire@akeonet.com)

**Bernard ROBINEAU** 03 44 42 64 32

## Rappels de civilité

- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc... **ne peuvent être effectués que :**
  - Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
  - Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
  - Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00
- Les possesseurs d'animaux doivent prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage (abolements, déjections...).
- Merci d'aller déposer à la déchetterie, plutôt que **sur les talus ou dans les fossés**, les tontes de pelouses, déchets verts, ainsi que tout autre détritius...
- **Vigilance canicule** : merci de signaler en mairie si vous avez, dans votre voisinage, des personnes fragiles ou vous paraissant souffrir de la canicule.

## Manifestations à venir

- Fête foraine sur la place du village, les 5 et 6 septembre.
- "Un village, un feu" à Thiescourt, les 5 et 6 septembre.
- Festival country, le 27 septembre.  
Renseignements au 06 58 03 43 07 et 03 44 43 38 10.

27 SEPTEMBRE 2015  
COUNTRY MAREUIL-LA-MOTTE  
Jesse 'n Pat  
10H00 - 19H00  
Entrée gratuite  
Concert 14H00  
Restoration  
Buvette  
60490  
JESSE 'n PAT  
LINE DANCE INITIATION  
STANDS JEUX TIPI & ARTISANAT  
INDIEN EXPO US CARS & BIKES  
RENSEIGNEMENT IPNS  
06 58 03 43 07 / 03 44 43 38 10  
<http://countrywesternmareuil.com>